COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN

290 avenue de Chasseforet
73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE

Siret : 81746581800018

INOXEM

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre de LYON

69300 *CALUIRE-ET-CUIRE*

Tél.

Courriel. contact@inoxem.fr

Web. www.inoxem.fr

Sommaire

1. Comptes annuels **1**
Rapport de présentation des comptes annuels 2
Bilan 4
Compte de résultat 6
Annexe 7
Règles et méthodes comptables *8*
Faits caractéristiques *10*
Notes sur le bilan *11*
2. Détail des comptes **17**
Bilan détaillé 19
Compte de résultat détaillé 23
3. Liasse fiscale **27**

COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 25/05/2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNANLA VANOISE relatifs à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	179 545
Total des ressources	176 285
Résultat net comptable (Excédent)	**28 739**

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à CALUIRE-ET-CUIRE
Le 17/11/2023

Elodie Feuillet
Expert-comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	55 696	34 617	21 079	34 082
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	66 377	53 946	12 431	9 966
Autres immobilisations corporelles	50 293	39 903	10 390	9 317
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	750		750	
ACTIF IMMOBILISE	**173 116**	**128 465**	**44 650**	**53 366**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	960		960	58 936
Autres créances	1 635		1 635	11 286
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	93 660		93 660	64 064
Charges constatées d'avance	38 639		38 639	63 637
ACTIF CIRCULANT	**134 895**		**134 895**	**197 924**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**308 010**	**128 465**	**179 545**	**251 290**

Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	13 704	69 192
RESULTAT DE L'EXERCICE	**28 739**	**-55 489**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**42 443**	**13 704**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	28 449	51 101
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	28 449	51 101
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 220	91 993
Dettes fiscales et sociales	40 506	51 796
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	427	42 696
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	16 500	
DETTES	**137 102**	**237 586**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**179 545**	**251 290**

Compte de résultat

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	63 969	8,41	53 813	7,45	10 156	18,87
Production vendue	112 316	14,76	71 734	9,93	40 582	56,57
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	584 750	76,84	597 159	82,63	-12 409	-2,08
Reprises et Transferts de charge	1 460	0,19	659	0,09	801	121,48
Cotisations						
Autres produits	188	0,02	2 686	0,37	-2 498	-92,98
Produits d'exploitation	**762 684**	**100,22**	**726 052**	**100,46**	**36 632**	**5,05**
Achats de marchandises	25 516	3,35	25 493	3,53	22	0,09
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	379 007	49,80	409 990	56,73	-30 983	-7,56
Impôts et taxes	9 258	1,22	7 814	1,08	1 443	18,47
Salaires et Traitements	218 654	28,73	240 634	33,30	-21 979	-9,13
Charges sociales	71 886	9,45	65 228	9,03	6 658	10,21
Amortissements et provisions	23 771	3,12	23 198	3,21	573	2,47
Autres charges	247	0,03	1 882	0,26	-1 635	-86,86
Charges d'exploitation	**728 339**	**95,70**	**774 240**	**107,13**	**-45 901**	**-5,93**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**34 345**	**4,51**	**-48 189**	**-6,67**	**82 534**	**-171,27**
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières	167	0,02	200	0,03	-33	-16,65
Résultat financier	**-167**	**-0,02**	**-200**	**-0,03**	**33**	**-16,65**
RESULTAT COURANT	**34 178**	**4,49**	**-48 389**	**-6,70**	**82 567**	**-170,63**
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	5 439	0,71	7 100	0,98	-1 661	-23,39
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	**28 739**	**3,78**	**-55 489**	**-7,68**	**84 228**	**-151,79**

COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 179 545 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 28 739 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/11/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'Association a pour objet :
1) La mission d'intérêt général d'Office de Tourisme, laquelle consiste notamment à
• Etudier et conduire toutes les actions visant à accroître l'activité touristique de la station
• Assurer les missions d'accueil et d'information touristique
• Assurer la promotion touristique de la Commune de PRALOGNAN-LA-VANOISE
• Gérer l'animation touristique de la commune
• Coordonner les actions des divers partenaires du développement touristique local
2) Elaborer et mettre en œuvre la politique du tourisme local :
• programmes locaux de développement touristique
• élaboration des services touristiques
• exploitation d'installations touristiques et de loisirs
• animation des loisirs
• organisation d'événements
• Gérer tous équipements touristiques ou sportifs
• Gérer et commercialiser des prestations de services touristiques, dans les conditions prévues par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours ;

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel et outillage industriels : 5 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 7 ans
* Matériel de transport : 7 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention a été conclue avec la Commune de Pralognan la Vanoise. Cette dernière prévoit la mise à disposition à titre gratuit du local au profit de l'association OFFICE DU TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE. Cette mise à disposition n'est pas valorisée dans les comptes.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Commune de Pralognan la Vanoise, l'Association a bénéficié d'une subvention de 578 000 euros au titre de l'année civile 2023. Sur l'exercice clos au 30/09/23, cette subvention a été proratisée à hauteur de 433 500euros. Cette subvention a donné lieu à des versements cumulés de 450 000 euros laissant un solde à percevoir de 128 000 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 696			55 696
Immobilisations incorporelles	**55 696**			**55 696**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 234	8 143		66 377
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 657			1 657
- Matériel de transport	7 000			7 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 473	6 162		41 635
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**102 364**	**14 305**		**116 670**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		750		750
Immobilisations financières		**750**		**750**
ACTIF IMMOBILISE	**158 060**	**15 055**		**173 116**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 613	13 003		34 617
Immobilisations incorporelles	**21 613**	**13 003**		**34 617**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 268	5 678		53 946
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 657			1 657
- Matériel de transport	3 689	1 000		4 689
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 467	4 090		33 557
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**83 081**	**10 768**		**93 849**
ACTIF IMMOBILISE	**104 694**	**23 771**		**128 465**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 41 984 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	750	750	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	960	960	
Autres	1 635	1 635	
Charges constatées d'avance	38 639	38 639	
Total	**41 984**	**41 984**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 137 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	28 449	22 750	5 700	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 220	51 220		
Dettes fiscales et sociales	40 506	40 506		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	427	427		
Produits constatés d'avance	16 500	16 500		
Total	**137 102**	**131 402**	**5 700**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 643			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 441
Dettes fiscales et sociales	29 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**41 693**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	38 639
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**38 639**

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	16 500
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	**16 500**

COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205100 - Logiciel	55 695,60		55 695,60	55 695,60
280500 - Amort. Concessions et droits ...		34 616,50	-34 616,50	-21 613,31
	55 695,60	34 616,50	21 079,10	34 082,29
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215000 - Matériel et outillage	25 732,53		25 732,53	25 732,53
215400 - Matériel industriel	11 325,00		11 325,00	3 181,56
215700 - Agencement, aménagements signaléti	29 319,76		29 319,76	29 319,76
281500 - Amort. Installations techniques		53 945,94	-53 945,94	-48 267,66
	66 377,29	53 945,94	12 431,35	9 966,19
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Installations générales	1 657,20		1 657,20	1 657,20
218200 - Matériel de transport	7 000,00		7 000,00	7 000,00
218300 - Matériel de bureau & informatique	37 178,56		37 178,56	31 016,56
218400 - Mobilier	4 456,88		4 456,88	4 456,88
281810 - Amort. Installations générales		1 657,20	-1 657,20	-1 657,20
281820 - Amort. Matériel de transport		4 688,89	-4 688,89	-3 688,89
281830 - Amort. Matériel de bureau & info.		30 837,62	-30 837,62	-27 172,37
281840 - Amort. Mobilier		2 719,20	-2 719,20	-2 294,86
	50 292,64	39 902,91	10 389,73	9 317,32
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	750,00		750,00	
	750,00		750,00	
ACTIF IMMOBILISE	**173 115,53**	**128 465,35**	**44 650,18**	**53 365,80**
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 - Clients	960,00		960,00	614,50
418100 - Facture à établir				58 321,77
	960,00		960,00	58 936,27
Autres créances				
401000 - Fournisseurs	50,00		50,00	
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir				172,80
421001 - IJSS				517,93
437400 - Sphéria prévoyance Cadre				877,63
438700 - Organismes - Prod. à recevoir				600,00
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 585,00		1 585,00	5 312,00
445670 - Crédit de TVA à reporter				1 556,00
468700 - Divers - produits à recevoir				2 250,00
	1 635,00		1 635,00	11 286,36
Divers				
Disponibilités				
511400 - Chèques vacances à encaisser OT	40,00		40,00	
512100 - Crédit Agricole Savoie	91 648,68		91 648,68	62 348,52
512200 - Crédit Agricole Excédentaire pro	94,15		94,15	94,15
530000 - Coffre	700,00		700,00	700,00
531000 - Fonds caisse	877,55		877,55	628,30
531100 - Fonds caisse Cinéma	300,00		300,00	293,00
	93 660,38		93 660,38	64 063,97

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	38 639,40		38 639,40	63 637,42
	38 639,40		38 639,40	63 637,42
ACTIF CIRCULANT	**134 894,78**		**134 894,78**	**197 924,02**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**308 010,31**	**128 465,35**	**179 544,96**	**251 289,82**

Bilan détaillé

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	69 192,20	69 192,20
119000 - Report à nouveau (débiteur)	-55 488,60	
	13 703,60	69 192,20
RESULTAT DE L'EXERCICE	**28 739,44**	**-55 488,60**
FONDS PROPRES	**42 443,04**	**13 703,60**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
164100 - Emprunt PGE CAS 68 000 €	28 437,58	51 080,27
168840 - Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	11,63	20,89
	28 449,21	51 101,16
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	28 449,21	51 101,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	38 778,90	80 545,34
408100 - Frs factures non parvenues	12 440,85	11 447,99
	51 219,75	91 993,33
Dettes fiscales et sociales		
421100 - Personnel - rémunérations dues		14 768,56
428200 - Dettes prov. congés payés	16 884,94	10 196,59
428210 - Personnel- dette provis. 13eme mois	2 275,21	1 653,21
428600 - Personnel - salaires dues / RTT	1 323,72	271,06
431000 - Urssaf	6 052,00	7 144,00
431100 - URSSAF solde TA	141,38	133,38
437100 - Malakoff Retraite	1 432,90	1 807,07
437300 - Klésia Prévoyance NC	848,68	674,24
437400 - Sphéria prévoyance Cadre	335,46	
437500 - Générali Mutuelle	1 165,80	1 086,08
438200 - Charges sur congés à payer	5 700,51	1 660,35
438210 - Personnel-charges/prov. 13eme mois	712,78	236,86
438220 - Personnel-charges/provisions rtt+13	476,54	97,58
442100 - Etat - Prélèvement à la Source	317,00	274,00
445510 - TVA à décaisser	972,00	
445710 - TVA collectée		297,99
445870 - TVA sur factures à établir		9 720,30
448600 - Etat - Autres charges à payer	1 866,84	1 774,78
	40 505,76	51 796,05
Autres dettes		
411000 - Clients		38 971,68
467080 - Débours Pêche	231,20	310,00
467180 - Débours Pralo Pass	196,00	196,00
467183 - Debours ESPACE VTT		3 218,00
	427,20	42 695,68
Produits constatés d'avance		
487000 - Produits constatés d'avance	16 500,00	
	16 500,00	
DETTES	**137 101,92**	**237 586,22**
ECARTS DE CONVERSION		

Bilan détaillé

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
TOTAL DU PASSIF	**179 544,96**	**251 289,82**

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%
Ventes de marchandises		
707000 - Ventes boutique tva 20%	26 294,63	3,46
707001 - Vente cinéma	32 206,00	4,23
707002 - Ventes boissons cinéma tva 5,5%	1 054,51	0,14
707005 - Ventes boutique Tva 5,5 %	4 274,22	0,56
707200 - Refact réexpédition objets trouvés	105,00	0,01
707220 - Annulation boutique non remboursée	35,00	
	63 969,36	8,41
Production vendue		
706000 - Prestations de services	60 416,67	7,94
706100 - Animations OT TVA 20 %	3 618,34	0,48
706400 - Prestations Publicitaires	3 975,00	0,52
706500 - Cotisations Diverses	34 890,62	4,58
708010 - Ventes Places de spectacle	6 654,00	0,87
708100 - Location de Salles et Appartements	200,00	0,03
708200 - Commissions diverses	2 561,35	0,34
	112 315,98	14,76
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
740000 - Subventions d'exploitation	584 750,00	76,84
	584 750,00	76,84
Reprises et Transferts de charge		
791000 - Transfert de charges paies	1 460,34	0,19
	1 460,34	0,19
Cotisations		
Autres produits		
758000 - Produits divers gestion courante	188,48	0,02
	188,48	0,02
Produits d'exploitation	**762 684,16**	**100,22**
Achats de marchandises		
607000 - Achat Places Cinéma	15 091,63	1,98
607010 - Achats revente pour ciné	392,67	0,05
607100 - Achats marchandises boutique	10 031,34	1,32
	25 515,64	3,35
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes		
606110 - Eau	897,82	0,12
606120 - Electricité	6 692,74	0,88
606130 - Fuel Ciné	6 363,07	0,84
606140 - Fournitures carburant	406,63	0,05
606310 - Vêtements travail + Skis	607,08	0,08
606320 - Fournitures entretien courant	1 295,25	0,17
606400 - Fournitures administratives	3 405,76	0,45
611000 - Sous-traitance animation Eté/hiver	41 779,43	5,49
611020 - Sous Traitance Grande Odyssée	33 887,84	4,45
611060 - Sous Traitance Traduction	700,00	0,09
611070 - Sous-traitance trail	360,81	0,05
611095 - Sous-traitance Titan	3 112,60	0,41
611096 - Sous-traitance évènements ponctuels	5 287,19	0,69

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%
611097 - Sous-traitance FACIM	2 771,00	0,36
613201 - location appartement	4 830,00	0,63
613510 - Location TPE	866,54	0,11
613520 - Locations logiciel musical	120,88	0,02
613530 - Locations logiciel internet	1 619,24	0,21
613560 - Location téléphonie	2 174,40	0,29
615200 - Entretien locaux	2 325,99	0,31
615520 - Entretien du matériel de transport	1 652,49	0,22
615600 - Maintenance matériel cinéma	2 149,44	0,28
615610 - Maintenance CPRO	31 554,03	4,15
615620 - Maintenance informatique	9 191,58	1,21
615630 - Maintenance CAP Digital	4 992,00	0,66
615640 - Maintenance sécurité	291,41	0,04
616000 - Primes d'assurance	4 631,64	0,61
618600 - Formation	1 080,00	0,14
622600 - Honoraires CAC+EC+juridiq	26 227,20	3,45
622620 - Honoraires divers marketing-prom0	21 413,32	2,81
622800 - Rémun. & Honoraires divers	26 846,40	3,53
622810 - Honoraires Météo	752,42	0,10
622820 - Honoraires Duodecim et Spaaark	39 083,56	5,14
622830 - Frais promotions	2 990,40	0,39
623000 - Publicité, publications, relations	4 948,52	0,65
623300 - Communication web	10 531,93	1,38
623400 - Cadeaux partenaires	650,81	0,09
623600 - Catalogues et imprimés	32 775,02	4,31
625100 - Voyages et déplacements	9 034,73	1,19
625600 - Repas déplacement	244,15	0,03
625700 - Réceptions	9 982,26	1,31
626100 - Frais postaux	2 734,20	0,36
626200 - Téléphone	1 936,75	0,25
626300 - Frais internet	5 065,07	0,67
627800 - Frais et commissions bancaires CA	1 069,80	0,14
628100 - Cot prof (SNTF, ADSP, ANENA,...)	6 728,32	0,88
628300 - Certifications	945,20	0,12
	379 006,92	49,80
Impôts et taxes		
633300 - Formation Continue	2 028,27	0,27
633500 - Taxe d'Apprentissage	1 384,21	0,18
635110 - Taxe professionnelle CVAE/CFE	1 561,50	0,21
637800 - Taxes diverses	3 500,18	0,46
637880 - Taxe radio + Sacem	783,35	0,10
	9 257,51	1,22
Salaires et Traitements		
641100 - Salaires appointements commissions	208 830,54	27,44
641200 - Provision Congés payés	6 688,35	0,88
641210 - Provision sur Prime 13eme mois	622,00	0,08
641220 - Provision sur modulation / RTT	1 052,66	0,14
641400 - Indemnités avantages divers non sou	1 460,94	0,19
	218 654,49	28,73
Charges sociales		
645100 - Cotisations URSSAF	47 729,50	6,27
645200 - Cotisations Générali Mutuelle	2 330,60	0,31

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%
645300 - Cotisations Malakoff Retraite	11 358,10	1,49
645800 - Cotisations Shéria prévoyance Cad	842,97	0,11
645810 - Cotisations Klésia Prévoyance NC	1 580,70	0,21
645900 - Cotisations sociales /cp	4 040,16	0,53
645920 - Cotisat. sociales / 13eme mois + rt	854,88	0,11
647500 - Médecine du travail	834,00	0,11
648000 - Autres charges de personnel	2 315,00	0,30
	71 885,91	9,45
Amortissements et provisions		
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel.	13 003,19	1,71
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	10 767,87	1,41
	23 771,06	3,12
Autres charges		
658000 - Charges diverses gestion courante	247,43	0,03
	247,43	0,03
Charges d'exploitation	**728 338,96**	**95,70**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**34 345,20**	**4,51**
Opérations faites en commun		
Produits financiers		
Charges financières		
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	166,76	0,02
	166,76	0,02
Résultat financier	**-166,76**	**-0,02**
RESULTAT COURANT	**34 178,44**	**4,49**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
695000 - Impôts sur les bénéfices	5 439,00	0,71
	5 439,00	0,71
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**28 739,44**	**3,78**

COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE	
SIRET 8 1 7 4 6 5 8 1 8 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
290 avenue de Chasseforet 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des agences de voyage

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 % : 36 257

Déficit : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF X Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire : INOXEM
37 Général de Gaulle 69300 CALUIRE

– du comptable : SARL INOXEM
37 avenue Général de Gaulle 69300 CALUIRE-ET-CUIRE *Tél :*

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5)	**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 290 avenue de Chasseforet 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81746581800018 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	55 695	AG 34 616	21 079
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 377	AS 53 945	12 431
		Autres immobilisations corporelles	AT	50 292	AU 39 902	10 389
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	750	BI	750
		TOTAL (II)	BJ	173 115	BK 128 465	44 650
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	960	BY	960
		Autres créances (3)	BZ	1 635	CA	1 635
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	93 660	CG	93 660
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	38 639	CI	38 639
		TOTAL (III)	CJ	134 894	CK	134 894
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	308 010	1A 128 465	179 544

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 750 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	13 703
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 739
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	42 443
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 449
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 219
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 505
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	427
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	16 500
	TOTAL (IV)	EC	137 101
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	179 544

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	131 402
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	63 969	FB		FC	63 969
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	112 315	FH		FI	112 315
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	176 285	FK		FL	176 285
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	584 750
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 460
	Autres produits (1) (11)					FQ	188
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	762 684
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	25 515
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	379 006
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 257
	Salaires et traitements*					FY	218 654
	Charges sociales (10)					FZ	71 885
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	23 771
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	247
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	728 338
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	34 345
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	166
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	166
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(166)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	34 178

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2023**

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	5 439
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	762 684
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	733 944
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	28 739

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 460
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations – Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations – Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 55 695	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions – Sur sol propre – Dont Composants L9		KJ	KK	KL
	Constructions – Sur sol d'autrui – Dont Composants M1		KM	KN	KO
	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions * – Dont Composants M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels – Dont Composants M3		KS 58 233	KT	KU 8 143
	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 1 657	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*		KY 7 000	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 35 473	LC	LD 6 162
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM
		TOTAL III	LN 102 364	LO	LP 14 305
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V 750
		TOTAL IV	LQ	LR	LS 750
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG 158 060	ØH	ØJ 15 055

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions – par virement de poste à poste (1)	Diminutions – par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 55 695	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions – Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
	Constructions – Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 66 377	ML
	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN 1 657	MO
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV	MP	MQ 7 000	MR
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 41 635	MU
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
		TOTAL III	IY	NG	NH 116 669	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 750	2G
		TOTAL IV	I3	NJ	NK 750	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL 173 115	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2023
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	21 613	PF	13 003	PG		PH	34 616
TOTAL I		RK	21 613	RM	13 003	RN		RO	34 616
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	48 267	QA	5 678	QB		QC	53 945
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	1 657	QE		QF		QG	1 657
	Matériel de transport	QH	3 688	QI	1 000	QJ		QK	4 688
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 467	QM	4 089	QN		QO	33 556
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	83 080	QV	10 767	QW		QX	93 848
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	104 694	ØP	23 771	ØQ		ØR	128 465

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**				NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés	
Amortissements sur immobilisations transférées en stocks	

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		21 613			21 613
TOTAL I		21 613			21 613
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		48 267			48 267
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	1 657			1 657
	Matériel de transport	3 688			3 688
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 467			29 467
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		83 080			83 080
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		104 694			104 694
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	750	UV	750	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	960		960		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 585		1 585		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	50		50		
	Charges constatées d'avance	VS	38 639		38 639		
	TOTAUX	VT	41 984	VU	41 984	VV	
RENVOIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	28 449	22 749	5 699	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 219	51 219		
Personnel et comptes rattachés		8C	20 483	20 483		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 866	16 866		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	972	972		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 183	2 183		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	427	427		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	16 500	16 500		
TOTAUX		VY	137 101	VZ 131 402	5 699	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	22 642	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2023**

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ * — Exercice N. clos le : 30/09/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 28 739

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 5 439
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme	WN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ : 2 079
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3

TOTAL I — WR : 36 257

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %	WH
Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%	WP
Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW
Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.	ZY
Majoration d'amortissement*	XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations* — XF

Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	
Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — XG

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II — XH

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	36 257	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	36 257	XO

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Quote-part de résultat non imposable mission de service publique	2 079

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	22 586

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	69 192
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(55 488)
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	13 703

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	13 703
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	13 703

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
— Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance			YT	87 898
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	9 611	XQ	9 611
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	117 313
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	6 728	ST	164 183
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	379 006

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 561
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	7 696
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	9 257

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	15 831
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	2 466

DIVERS

— Montant brut des salaires *	ØB	210 291
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins–value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins–value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus–values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins-values À 19 % ou à 15 % (2)	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % (4)	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③−④−⑤ (6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2022 et clos le : 30/09/2023 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	6
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	176 285
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	176 285

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	188
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	584 750
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	584 938

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	45 183
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	349 727
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	247
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	395 158

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	366 064

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	366 064

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE : EV [X]

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	176 285
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	1	0	/	2	0	2	2	GZ	3	0	/	0	9	/	2	0	2	3
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F 2023**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 **(1)**

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023 N° SIRET 81746581800018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

ADRESSE (voie) 290 avenue de Chasseforet

CODE POSTAL 73710 VILLE PRALOGNAN-LA-VANOISE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : **N°** | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre **(2)** | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2023**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET 8 1 7 4 6 5 8 1 8 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE

ADRESSE (voie) 290 avenue de Chasseforet

CODE POSTAL 73710 VILLE PRALOGNAN-LA-VANOISE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE PRALOGNAN LA VANOISE — du 01/10/2022

Adresse 290 avenue de Chasseforet 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE — au 30/09/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR BONNET Silvère Directeur	665, route de la Combe 38560 JARRIE
2	MADAME KOKKELINK Marina Chargée de communication	7, rue de la Scierie 73350 MONTAGNY
3	MADAME FAVRE Carole Coordinatrice	353, route du Plateau 73710 PRALOGNAN
4	MADAME GUERIN Marie-Laure Conseillère en séjour	162, rue des Savines 73710 PRALOGNAN LA VANOISE
5	MADAME BAUDOING Catherine Conseillère en séjour	162, rue des Darbelays 73710 PRALOGNAN LA VANOISE
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci–dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	55 170				55 170	2 070			57 240
2	32 726				32 726	1 869			34 595
3	28 093				28 093	49			28 142
4	26 718				26 718	129			26 847
5	21 699				21 699				21 699
6									
7									
8									
9									
10									
**	164 406				164 406	4 117			168 523

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	650
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	9 982
Total	10 633

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	179 156	– de l'exercice 2023.. ❿	36 257
– de l'exercice précédent ❿	3 277	– de l'exercice précédent ❿	43 334

Nom et qualité du signataire

À PRALOGNAN-LA-VANOISE , le 17/11/2023

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group